



LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE (CSP)

Un nouveau conseil obligatoire pour les exploitations utilisant des produits phytosanitaires

Le conseil stratégique a pour but de définir une stratégie pour la protection des végétaux et la gestion des bioagresseurs. Il se base sur un diagnostic d'exploitation et permet de mettre en place un plan d'actions adaptées aux spécificités pédo-climatiques, sanitaires et environnementales de l'exploitation.



Depuis le 1^{er} janvier 2021, le CSP est obligatoire pour les renouvellements de Certiphyto. Pour ceux arrivant en fin de validité en 2024 ou 2025, il faudra avoir réalisé un CSP qui date de moins de 3 ans. Pour les Certiphyto se finissant à partir de 2026, il faudra avoir réalisé deux CSP (espacés de 2 à 3 ans) avant de faire son renouvellement.

Premier CSP obligatoire avant le 31 décembre 2023 pour toutes les exploitations concernées.

Qui est concerné ?

Toutes les exploitations agricoles, excepté celles certifiées Agriculture Biologique ou en cours de conversion ou certifiées Haute Valeur Environnementale de niveau 3 sur la totalité de leurs surfaces. Les exploitations n'utilisant que des produits de biocontrôle, à faible risque, des substances de base ou des produits nécessaires aux traitements obligatoires sont aussi exemptées.

L'obligation est allégée pour des petites exploitations : moins de 2 hectares en arboriculture, viticulture, horticulture ou cultures maraîchères et moins de 10 hectares pour les autres cultures et autres exploitations agricoles. Celles qui répondent à l'un de ces critères n'auront besoin de réaliser qu'un seul CSP (entre deux Certiphyto) et celui-ci ne pourra porter que sur les cultures principales de l'exploitation.

Il faut noter que le CSP est valable pour tous les associés d'une exploitation, contrairement

au Certiphyto qui est nominatif.

Qu'apporte ce conseil à l'agriculteur ?

Le CSP se fonde sur un diagnostic de l'exploitation qui sera valable 6 ans. Il permet de déterminer l'organisation générale de l'exploitation et du système de production végétal ainsi que les mesures de protection intégrée déjà mises en œuvre. Il vise aussi à identifier les enjeux sanitaires majeurs et à analyser les pratiques phytosanitaires.

À l'issue du diagnostic, le conseiller définit alors avec l'agriculteur un plan d'actions à mettre en place pour réduire les impacts ou l'utilisation des produits phytosanitaires en proposant des leviers compatibles avec les enjeux environnementaux et les possibilités techniques.

Qui réalise ce conseil ?

Le Conseil Stratégique doit être effectué par une structure indépendante de toute activité de distribution de produits phytosanitaires ou de prestation de service pour l'application de ces produits. Les Chambres d'agriculture peuvent réaliser les CSP, n'hésitez pas à vous adresser à celle de votre département pour plus d'informations.

Johanna ZAFFAGNI,
conseillère spécialisée

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél. 06 70 64 48 19
johanna.zaffagni@moselle.chambagri.fr

Quels méteils à implanter à l'automne ?

Depuis deux ans, des essais méteils ont été mis en place dans le but d'aider les agriculteurs à choisir les cultures adaptées à leurs besoins. Cette année, l'essai de Chailly les Ennery montrait treize modalités.

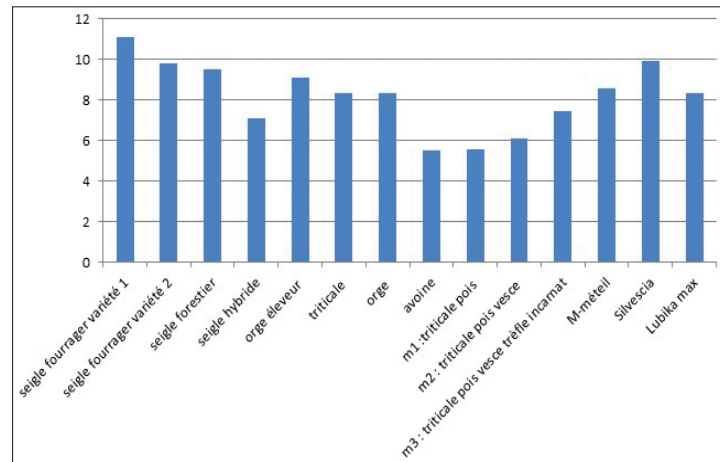
La récolte de cette année a eu lieu près de quinze jours plus tard que celle de l'année passée avec des stades moins avancés (moins de céréales épiées et des protéagineux pas en fleurs).

Meilleur rendement avec le seigle fourrager

Les rendements vont exactement du simple au double : de 5,5 à 11 Tms/ha. Il est à noter tout de même que l'avoine a souffert des gelées hivernales et printanières. Le meilleur rendement est obtenu avec le seigle fourrager. Les rendements des mélanges 1 et 2 sont impactés par des soucis de densité, dus à un mauvais réglage du semoir... Ces trois modalités sont celles qui affichent les plus petits rendements.

Meilleure qualité avec l'épeautre

Les valeurs sont également et sans surprise très hétérogènes : de 0,72 à 0,88 UFL et de 8,5 à 20,5 MAT. La meilleure valeur alimentaire est obtenue avec le mélange à base d'épeautre. L'épeautre était au stade gonflement et ce mélange était très riche en protéagineux (semé et récolté). Au contraire, le seigle hybride présente les moins bonnes valeurs alimentaires. L'avoine présente également de très bonnes valeurs. En effet, elle était à peine au stade gonflement lors de la



Les rendements des mélanges 1 et 2 sont expliqués en partie par des soucis de densité, à cause d'un mauvais réglage du semoir...

récolte (ce qui explique en partie le plus faible rendement).

Cette année, les récoltes ont généralement été plus tardives qu'habituellement, les valeurs sont donc plus proches d'un foin que d'un ensilage. N'hésitez pas à faire analyser vos ensilages, seul moyen de savoir réellement leur qualité.

Quelles espèces choisir pour cet automne ?

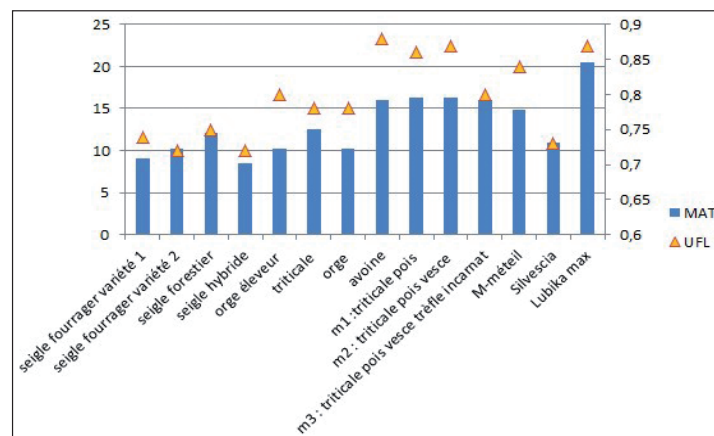
Pour choisir le type de méteil à implanter il faut se demander quel fourrage on souhaite récolter mais également ce que l'on souhaite mettre à la suite.

Pour les céréales, il est possible

de mettre du triticale, de l'avoine, du seigle ou de l'épeautre. Pour les protéagineux, le choix se fait entre le pois fourrager ou la vesce d'hiver seulement étant donné que la féverole n'est pas intéressante sous nos climats et que le trèfle coûte cher par rapport à ce qu'il rapporte.

Il faut choisir son méteil en fonction de la valorisation escomptée mais aussi de ce que l'on souhaite mettre par la suite... Il faut bien réfléchir au rapport qualité/quantité/prix des méteils. Avec un coût de semences peu élevé, les seigles peuvent être intéressants car leurs rendements sont élevés. Ces deux derniers critères compensent une qualité médiocre. Nous vous conseillons de privilégier les semences fermières pour limiter le coût des semences. Il représente quasiment le coût du méteil puisque la fertilisation est limitée et l'utilisation de produits phytosanitaires inutiles.

Céline ZANETTI,
conseillère fourrages
et **Alexandre GREFF,**
conseiller agronomie



Les valeurs alimentaires (MAT et UFL) des différentes modalités.

FORMATION

Hygiène de base en transformation laitière

La Chambre d'Agriculture de la Moselle vous propose une formation sur l'hygiène de base en transformation laitière pour pouvoir appréhender la réglementation liée à la production, la transformation et la commercialisation de produits fermiers laitiers, acquérir des notions de microbiologie essentielles en production fermière et connaître et mettre en place les bonnes pratiques d'hygiène dans son activité.

Pour rappel, la formation hygiène de base est obligatoire lorsqu'il y a une activité de manipulation et/ou transformation de denrées.



Cette formation aura lieu le mardi 21 et le mercredi 22 septembre à Metz au Foyer Sainte Constance, 16, rue Gabriel Pier-né, à 5 min à pieds de la Chambre d'agriculture.

L'inscription à la formation est possible via ce lien : <https://forms.gle/2XfW05DUBEPek29R7>.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Salomé Perera au 06 45 59 53 50

ou par mail : salome.perera@moselle.chambagri.fr.